PROCÈS VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE de l'association CAUSES COMMUNES 11

L'assemblée s'est tenue le 17 février 2020. Les **membres fondateurs** de l'association sont : **Florence THOLLY, Thomas GALLAND, Aurélie JACOB, Michaël DIF**.

Les personnes présentes se sont réunies en assemblée générale constitutive pour décider la création d'une association.
La présidence de la séance a été assurée par Mr DIF Michaël, qui a introduit les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :
1. Présentation du projet
2. Présentation, discussion et adoption des statuts et de la charte
3. Élection des membres du conseil d'administration
4. Détermination du montant des cotisations
5. Fixation des objectifs stratégiques de l'année
6.Clôture de l'AG constitutive et première réunion du Conseil d'Administration

DÉLIBÉRATIONS

1. À l'unanimité des personnes présentes, il a été décidé la création de l'association dite :
« **Causes Communes 11** », dont le **siège** est établi au **34 rue Barbacane, 11 000 Carcassonne**.

2. Adoption des statuts et de la charte :
Le président de séance a présenté les statuts et la charte. Après discussion et échanges de vues, les statuts et la charte ci-annexés ont été adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du conseil d'administration :
Le président de séance a sollicité des candidatures en vue de composer le conseil d'administration. Il a rappelé que conformément à l'article 7 des statuts, le conseil d'administration est composée de 2 membres au minimum élus par l'assemblée générale, à la majorité simple.
Après rappel de ces dispositions, il a été procédé à l'élection des membres. Le vote s'est exprimé comme suit :
Énumération des noms et prénoms des élus et nombre des suffrages obtenus par chacun d'eux.
Mme Aurélie JACOB, à l'unanimité.
Mr Michaël DIF, à l'unanimité.

4. Les cotisations ont été fixées à 1€/mois pour les particuliers et à 10€/mois pour les personnes morales, privées ou publiques.

5.L'assemblée a donné toute latitude au CA pour mettre en place une stratégie permettant la réalisation de l'objet et de la charte de l'association.

6. Après clôture de l'Assemblée Générale Constitutive, le CA s'est réuni pour élire les membres du bureau. Ont été élus à l'unanimité :
Mr Michaël DIF comme Président de l'Association.
Mme Aurélie Jacob, comme trésorière de l'association.
Tous deux ayant procuration sur le compte de l'association. Ainsi s'est clôturée la réunion du CA.

Fait à Carcassonne, le 17 février 2020. Signatures :

Le Président — Michaël Dif

La trésorière — Aurélie Jacob